Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212900435-20260605-DEL2026_4_5-DE

République Française
Département FINISTERE
Commune de DAOULAS

Référence 2026-4-5 — DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	17

Vote
A la majorité
Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 2

Date de la convocation
01/06/2026

Date d'affichage
01/06/2026

L'an 2026, le 5 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Daoulas s'est réuni en mairie,17 route de Loperhet, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LE SAUX Jean-Luc, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. LE SAUX Jean-Luc, Maire, Mmes : CALVEZ-BARNOT Gaëlle, COMACLE Caroline, CREN Caroline, KRIER Carine, LEVEQUE Joëlle, MONTFORT Annick, TONNARD Nelly, MM : BLANCHARD Florian, CAILLEAU François-Marie, GRAF Frédéric, HENAFF Yann, JESTIN Alain, LAGADEC Jean-Philippe, ROUE Bertrand

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : CASTEL Lisa à M. LE SAUX Jean-Luc, LIEWIG Marion à M. BLANCHARD Florian, MM : HELLO Jean-Paul à M. ROUE Bertrand, LE GARS Gwen à Mme LEVEQUE Joëlle

A été nommée secrétaire : Mme CREN Caroline

Objet : HEBERGEMENT INSOLITE AU MOULIN DU PONT - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Moulin du Pont a aujourd'hui plusieurs vocations :
- Espace de coworking avec trois entreprises,
- Point d'information Tourisme, l'été,
- Location de la salle pour divers évènements,
- Siège social des Amis des Moulins du Finistère.

Afin de faire vivre davantage ce lieu emblématique de Daoulas, il est proposé de créer un hébergement insolite aux caractéristiques suivantes :
- Location saisonnière,
- Aménagement d'un espace sanitaire comprenant douche / WC / machine à laver,
- Création de deux chambres insolites au 2ème étage pouvant accueillir quatre personnes,
- Installation d'affiches expliquant l'histoire du lieu,
- Gestion par une conciergerie.

Ce projet s'inscrit dans un appel à manifestation d'intérêt lancé par Bretagne Terres Océanes pour développer l'offre touristique à la nuitée à destination des itinérants. Le Moulin du Pont avait été repéré pour accueillir ce type d'hébergement. La commune a donc candidaté pour le volet « hébergement insolite ».

Le projet a un coût prévisionnel de 100 000€ HT et la région Bretagne, l'Etat et la CAPLD pourront être sollicités dans ce cadre conformément au plan de financement ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212900435-20260605-DEL2026_4_5-DE

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Travaux	86 500	Region Bretagne	29 997
Maîtrise d'oeuvre	13 500	DETR (Etat)	30 000
		Fonds de concours CAPLD	20 000
		Autofinancement	20 003
TOTAL	100 000	TOTAL	100 000

Vu l'avis favorable de la commission dynamisme local du 4 mai 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à solliciter les subventions mentionnées dans le plan de financement présenté auprès de la Région Bretagne, de l'Etat et de la CAPLD.
- Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à ces demandes et à leur mise en œuvre.

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/06/2026
Le Maire
Jean-Luc LE SAUX

La secrétaire de séance
Caroline CREN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Rennes (3 Contour de la Motte, 35044 Rennes), dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).